

Ministère de l'Éducation  
Early Years Division

Mowat Block, 24<sup>th</sup> floor  
900 Bay St.  
Queen's Park  
Toronto ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation  
Division de la petite enfance

Édifice Mowat, 24<sup>e</sup> étage  
900, rue Bay  
Queen's Park  
Toronto ON M7A 1L2



**Destinataires :** Partenaires du milieu de la petite enfance

**Expéditrice :** Shannon Fuller  
Sous-ministre adjointe (par intérim)  
Division de la petite enfance

**Date :** Le 5 juillet 2016

**Objet :** **Nouvelles ressources de la deuxième série de règlements et Document de consultation sur les frais d'inscription aux listes d'attente des services de garde d'enfants, affiché au Registre de la réglementation**

---

Le ministère de l'Éducation a publié des ressources additionnelles pour fournir aux partenaires des milieux de la garde d'enfants et de la petite enfance des renseignements supplémentaires sur la deuxième série de changements réglementaires proposés afférents à la [Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance \(LGEPE\)](#) et à la [Loi sur l'éducation](#).

Ces ressources comprennent :

- Deux webinaires vidéo (un destiné aux centres de garde et l'autre, aux fournisseurs de service de garde en milieu familial) :
  1. Webinaire sur la deuxième série de règlements d'application de la *Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance* et de la *Loi sur l'éducation*
  2. Webinaire sur les services de garde en milieu familial : *Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance* et Règlement de l'Ontario 137/15
- Foire aux questions sur la deuxième série de règlements
- Fiche de renseignements sur le calendrier de mise en œuvre de la deuxième série de règlements

Vous pouvez consulter les nouvelles ressources sur les règlements de la deuxième série en ligne sur [le site Web du Ministère](#).

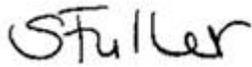
Je vous encourage à partager ces ressources avec les membres de votre personnel, les familles et d'autres partenaires du milieu de la petite enfance. Pour obtenir une liste complète des ressources de la deuxième série de règlements disponibles, veuillez consulter la section *Ressources principales associées à la Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance (Annexe 1)*, qui fournit une description de chaque ressource et les moyens d'y accéder.

J'aimerais également remercier tous ceux qui ont présenter une observation relative au [Document de consultation sur les frais d'inscription aux listes d'attente des services de garde d'enfants, affiché au Registre de la réglementation](#), qui a été mis à la disposition du public du 17 mai au 4 juillet 2016 afin d'obtenir ses commentaires, et est maintenant fermé. Nous continuerons de vous tenir au courant de l'état d'avancement des changements proposés.

Je vous remercie encore une fois pour vos efforts soutenus et votre grand dévouement. Votre engagement, votre participation et votre collaboration sont au cœur de la création d'un réseau de services de garde et de services à la petite enfance de qualité, plus adapté et mieux intégré. Ensemble, nous donnons aux enfants de l'Ontario le meilleur départ possible dans la vie. J'ai hâte de poursuivre notre partenariat solide.

Veillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La sous-ministre adjointe (par intérim),



Shannon Fuller

Pièce jointe : *Annexe 1 : Ressources principales associées à la Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance (LGEPE)*

## **Annexe 1 : Ressources principales associées à la *Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance* (LGEPE)**

### ***Fiches d'information sur la Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance***

Pour aider les fournisseurs et les parents à comprendre les règles et les options dans les nouveaux règlements, le Ministère a préparé des fiches d'information sur les sujets suivants :

- [Groupes d'âge, ratios, taille des groupes et qualification du personnel](#)
- [Groupe autorisé de regroupement familial](#)
- [Programmes de loisirs](#)
- [Camps de jour](#)
- [Incidents graves](#)
- [Exécution](#)

Ces fiches d'information se trouvent sur [le site Web du ministère de l'Éducation](#).

### ***Note de service sur l'approche par paliers et Guide sur la délivrance des permis des centres de garde d'enfants***

Pour aider les titulaires de permis (actuels et éventuels) à comprendre les principaux changements apportés au processus d'agrément, le Ministère explique dans une note de service [le fonctionnement du nouveau processus d'agrément par paliers](#). Veuillez trouver en pièce jointe la note de service sur la délivrance de permis par paliers, qui peut également être consultée sous peu [sur le portail de la petite enfance du ministère de l'Éducation](#).

La nouvelle version du *Guide sur la délivrance des permis des centres de garde d'enfants* sera publiée et consultable sur [le site Web du Ministère](#) le 1<sup>er</sup> septembre 2016.

### ***Webinaire sur la Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance et foire aux questions (NOUVEAU!)***

Le ministère de l'Éducation a publié deux webinaires vidéo et une foire aux questions pour donner aux intervenants et aux partenaires du domaine des précisions sur les changements réglementaires proposés afférents à la *Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance*:

1. Webinaire sur la deuxième série de règlements d'application de la *Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance* et de la *Loi sur l'éducation*
2. Webinaire sur les services de garde en milieu familial : *Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance* et Règlement de l'Ontario 137/15

Ces webinaires vidéo ont été élaborés en guise d'outils à l'intention des titulaires de permis, des superviseurs et du personnel afin de leur permettre d'en apprendre davantage sur les changements réglementaires apportés dans le cadre de la deuxième série de règlements.

Pour donner aux intervenants et aux partenaires du domaine des précisions sur les nouvelles exigences imposées dans le cadre de la deuxième série de règlements, nous avons répondu aux questions les plus souvent posées recueillies entre le 9 et le 20 mai 2016 et avons publié les réponses sur le site Web du ministère de l'Éducation. La foire aux questions repose sur les questions posées par le milieu de la petite enfance depuis que les règlements ont été déposés.

Les webinaires vidéo et [la foire aux questions se trouvent](#) sur [le site Web du ministère de l'Éducation](#).

## **Fiche de renseignements sur le calendrier de mise en œuvre de la deuxième série de règlements (NOUVEAU!)**

Le ministère de l'Éducation a préparé une fiche de renseignements qui présente les différentes dates de mise en œuvre de la deuxième série de nouveaux règlements pris en application de la *Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance* et de la *Loi sur l'éducation*.

Cette fiche se trouve sur [le site Web du ministère de l'Éducation](#).

### **Mise en pratique du document *Comment apprend-on?* : Module en ligne sur les attentes envers le programme des services de garde agréés**

Pour aider les services de garde à satisfaire aux exigences énoncées à l'article 46 du Règlement de l'Ontario 137/15 (obligation, pour les titulaires de permis, d'avoir un énoncé du programme), Le ministère de l'Éducation a préparé un module en ligne sur le document [Comment apprend-on? Pédagogie de l'Ontario pour la petite enfance](#) et les règlements pris en application de la *LGEPE* qui se rapportent aux services de garde :

Le module en ligne aidera les exploitants de services de garde d'enfants à faire ce qui suit :

- discuter des nouvelles exigences avec des collègues;
- préparer un énoncé de programme, conformément au Règlement de l'Ontario 137/2015,
- appliquer les exigences afférentes au programme.

Le module en ligne compte cinq volets :

Volet 1 : *Comment apprend-on?* et règlements afférents au programme

Volet 2 : Énoncé du programme

Volet 3 : Approches qui favorisent la création de liens positifs et adaptés

Volet 4 : Planification et approches pour favoriser l'exploration, le jeu et le questionnement

Volet 5 : Approches qui favorisent la participation des parents et le dialogue

Le module en ligne peut être consulté sur [le site Web du ministère de l'Éducation](#).

### **Guide à l'intention des parents sur la garde d'enfants en Ontario**

Le *Guide à l'intention des parents sur la garde d'enfants en Ontario* a été conçu pour aider les parents à prendre des décisions éclairées en ce qui concerne la garde de leurs enfants et décrit pour ce faire les différents types de services de garde qui existent :

- les centres de garde agréés;
- les fournisseurs de services de garde en milieu familial agréés, qui sont sous contrat avec une agence agréée;
- les services de garde d'enfants non agréés.

Le guide indique également aux parents comment reconnaître facilement les services de garde agréés, qui sont signalés par une vignette ou une affiche délivrées par le Ministère.

- Les centres de garde agréés doivent apposer une vignette de l'Ontario indiquant que leurs services de garde sont agréés.
- Les agences de services de garde en milieu familial agréées doivent apposer une vignette de l'Ontario indiquant que les services de garde de leur agence sont agréés.
- Les fournisseurs de services de garde en milieu familial agréés doivent avoir une affiche de l'Ontario indiquant qu'ils sont sous contrat avec une agence agréée. Cette affiche indique le nom de l'agence responsable.

Quelques exemplaires du guide seront envoyés aux partenaires qui sont en contact direct avec les familles. Si vous ne les recevez pas ou si vous souhaitez en obtenir des exemplaires supplémentaires, passez une commande sur [le site de Service Ontario](#).

***Services de garde en milieu familial et services de garde non agréés : Quel est le nombre d'enfants autorisés? Résumé graphique***

Pour aider le public à comprendre ce que sont les services de garde agréés et les services de garde non agréés, le Ministère a préparé un résumé graphique d'une page qui montre le nombre maximum d'enfants pouvant être inscrits dans un service de garde en milieu familial agréé et dans un service de garde en milieu familial non agréé.

Le résumé graphique d'une page sur [le site Web du ministère de l'Éducation](#).